

Objet : Commande publique – Admission candidatures marché 2021-CAA-059 Protection et restructuration du captage de la Dhuy – Mercury

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2124-3 et R2124-4 et R2161-21 à R2161-23 du Code de la Commande publique autorisant la passation du marché en procédure avec négociation avec une phase candidature et une phase offre,

Vu la délibération n°06 du Conseil d'Agglomération en date du 09 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures courantes, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 214 000 €,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à des prestataires pour la protection et restructuration du captage de la Dhuy – Mercury,

Vu la consultation engagée le 30 août 2021,

Vu les dossiers de candidatures présentées par les candidats,

Vu l'examen des candidatures et la communication faite aux membres de la CAO,

Décide

Article 1 : Les candidats admis à participer à la phase offre pour le marché «2021-CAA-059 Protection et restructuration du captage de la Dhuy – Mercury » sont :

1. TP MANNO - 73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
2. BASSO PIERRE ET FILS - 73400 UGINE
3. SOCCO - 74650 CHAVANOD
4. SCHILTE TP - 73550 LES ALLUES
5. ENTREPRISE MAURO - 73290 LA MOTTE-SERVOLEX
6. BIANCO - 73400 UGINE
7. MIDALI FRERES - 38570 THEYS

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : Mme la Trésorière Principale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 17 décembre 2021



Le Président,
Franck LOMBARD